

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Nos réf. : **EB/44/631/12**  
Affaire suivie par : **Emmanuelle BARETJE**  
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 90 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 31 JUL. 2012

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Languedoc-Roussillon Aménagement  
117 rue des Etats Généraux  
CS 19536  
34961 MONTPELLIER Cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Projet d'aménagement du port de Sète, sur la commune de Frontignan,  
déposé par l'Etablissement Public Régional Port Sud de France**

Par courrier reçu le 25 mai 2012, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'aménagement du port de Sète, sur la commune de Frontignan, déposé par l'Etablissement Public Régional Port Sud de France.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

**Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon**

**Francis CHARPENTIER**